

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

CONCEPTION CREATIVE ET ARTISTIQUE DE LA DECORATION FLORALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 6145 08 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

CONCEPTION CREATIVE ET ARTISTIQUE DE LA DECORATION FLORALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de conceptualiser un plan de travail créatif et artistique de la décoration florale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités en composition et bouquets

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,

en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

en disposant des fiches de mise à l'eau,

face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier les déchets dans le respect de l'environnement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite « Fleuriste : compositions et bouquets : » code 6145 02 U11 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,

en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,

en disposant des supports didactiques (magazines sur les fleurs, plantes et arbustes, tendances, architecture, ...),

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,

d'effectuer les tâches suivantes :

- ◆ poser des choix de création et de réalisation :
 - utiliser l'espace, le volume et les formes,
 - respecter l'harmonie des couleurs en tenant compte du cercle chromatique ;
- ◆ créer son projet :
 - définir la planche de tendances,
 - réaliser le projet (esquisse, maquette ...) ;
- ◆ présenter et argumenter la conception de son plan de travail créatif.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de qualité du résultat obtenu.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,

en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,

en disposant des supports didactiques (magazines sur les fleurs, plantes et arbustes, tendances, architecture, ...),

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,

4.1. Technologie : conception créative et artistique de la décoration florale

4.1.1. rechercher et utiliser les documents de référence en matière de tendances artistiques florales et ornementales

- ◆ de repérer des sources d'inspiration ;
- ◆ de caractériser et de justifier le choix des différents supports (magazine, livres, internet, ...) des tendances artistiques florales et ornementales.

4.1.2. respecter l'harmonie des couleurs en tenant compte du cercle chromatique

- ◆ de définir le cercle chromatique ;
- ◆ de déterminer les objectifs de l'utilisation d'une planche de tendance ;
- ◆ d'expliquer l'utilisation des couleurs primaires, secondaires et leurs possibilités d'association ;
- ◆ de distinguer et d'expliquer l'utilisation des couleurs en respectant leur symbolique populaire.

4.1.3. poser des choix de création et de réalisation

- ◆ de choisir et de justifier son projet ;
- ◆ de choisir et de justifier la méthode et les étapes de réalisation du projet.

4.1.4. utiliser l'espace, le volume et les formes

- ◆ d'appréhender l'équilibre :
 - au niveau de la forme :
 - notions de lignes et de formes,
 - face, profil et vue plongeante,
 - rapport forme et masse,
 - ...
 - au niveau des volumes :
 - notions de volume et de proportions,
 - importance des détails et impacts de ceux-ci sur le volume,
 - exploitation des détails,
 - ...
 - au niveau de l'espace :
 - rapport entre espace à disposition et volume du projet.

4.1.5. réaliser l'esquisse de son projet (dessin, 3D ...)

- ◆ d'identifier et d'explicitier les différents types d'esquisses et leurs rôles ;
- ◆ d'expliquer les étapes d'élaboration d'un croquis ou d'une réalisation en 3D d'un projet :
 - liens entre production et évolution du projet,
 - importance de la précision,
 - techniques et matériaux de réalisation (dessin, photos, construction, papier, bois, ...) ;
- ◆ de rechercher et de lister les matériaux nécessaires à la réalisation du projet ;
 - supports, fil de fer, pin holder, éléments de décoration, ...

4.1.6. utiliser des matériaux propres à la création artistique

- ◆ d'identifier, de caractériser et de justifier les produits et matériaux utilisables et réutilisables.

4.1.7. respecter un cahier des charges (ou règlement dans le cas de concours ou demande particulière)

- ◆ de citer et d'expliquer les différents types de cahiers de charges du secteur ;
- ◆ de lire et d'analyser les consignes inhérentes à un cahier de charges ;
- ◆ d'expliquer les étapes de mise en œuvre du projet dans le respect des consignes du cahier de charges.

4.1.8. finaliser la conception de son plan de travail créatif

- ◆ de présenter, de développer et d'expliquer son projet et ses choix.

4.2. Travaux pratiques : conception créative et artistique de la décoration florale

4.2.1. rechercher et utiliser les documents de référence en matière de tendances artistiques florales et ornementales

- ◆ d'élaborer sa planche de tendance.

4.2.2. respecter l'harmonie des couleurs en tenant compte du cercle chromatique

- ◆ de définir son projet en appliquant l'utilisation des couleurs primaires, secondaires, tertiaires et leurs possibilités d'association (opposés, camaïeux, dégradés...) ;
- ◆ d'utiliser les couleurs en respectant leur symbolique populaire en lien avec le projet.

4.2.3. poser des choix de création et de réalisation

- ◆ de déterminer les éléments du projet en terme de volume, d'espace et d'équilibre ;
- ◆ de préciser les matériaux et matériel choisis.

4.2.4. réaliser l'esquisse de son projet (dessin, 3D ...)

- ◆ de réaliser un croquis ou de constituer une réalisation en 3D d'un projet :
 - liens entre production et évolution du projet,
 - importance de la précision,
 - techniques et matériaux de réalisation (dessin, photos, construction, papier, bois, ...) ;
- ◆ de finaliser la réalisation de son plan créatif :
 - vérification de l'adéquation entre toutes les composantes du projet (forme, volume, espace, couleurs, tendance, ...).

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Fleuriste : technologie de conception créative et artistique de la décoration florale	CT	B	24
Fleuriste : travaux pratiques de conception créative et artistique de la décoration florale	PP	L	24
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60